



Rougemont, le 06 juillet 2020

COMPTES 2019

Préavis No 05/2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Rougemont a le plaisir de soumettre à votre examen, les comptes de l'exercice 2019, qu'elle a approuvés dans sa séance du 06 juillet 2020.

Le résultat comptable fait ressortir un excédent de charges de CHF 147'787.67, après des amortissements comptables de CHF 1'854'251.71. La marge d'autofinancement positive s'élève à CHF 1'328'331.44.

Le budget 2019, établi durant l'été et l'automne 2018 prévoyait un excédent de charges de CHF 2'894.00 et une marge d'autofinancement de CHF 1'236'195.00. Si le résultat comptable est moins bon que prévu, en termes de flux financiers l'exercice 2019 reste positif.

Au niveau des impôts, malgré la prudence dont la Municipalité avait fait preuve dans ses estimations de revenus, nous relevons une diminution de l'impôt spécial étranger (CHF -337'708.00) et de l'impôt sur les gains immobilier (CHF -200'042.00). A l'inverse, l'impôt sur les successions (+ CHF 641'705.-) et les droits de mutations (+ CHF 271'343.00) ont généré un résultat positif dans ce chapitre. La prudence reste donc de mise pour ces prochaines années dans l'estimation des entrées fiscales.

L'année dernière, le bon résultat avait permis à notre autorité de provisionner un montant de CHF 460'000.- en vue du décompte final de la péréquation. Cette anticipation s'est avérée utile, les soldes à payer étant respectivement de CHF 369'491.00 pour la péréquation et CHF 306'823.00 pour la facture sociale, à savoir un solde à charge de l'exercice de CHF 216'314.00. Au vu des simulations effectuées, une telle provision ne semble pas nécessaire pour cette année.

La différence de résultat peut être expliquée par divers imprévus, lesquels sont indiqués dans les commentaires ci-après. Nous pouvons toutefois relever les éléments principaux, à savoir la péréquation (cf. ci-dessus), les augmentations des défalcatons du canton en matière d'impôts (CHF 92'000.-) et de la provision pour perte sur débiteurs (CHF 40'000.-).

Vous trouverez comme de coutume dans ce dossier divers comptes intercommunaux.

Nous demandons à votre Parlement, dans sa séance du 18 août 2020, de prendre les décisions suivantes :

- Vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes de l'exercice de l'année 2019
- Oûi le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT :

- Accepte les comptes 2019, tels que présentés par la Municipalité
- Accepte la gestion 2019 de la Municipalité et en donne décharge aux organes concernés

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, nos respectueuses salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :  André Reichenbach

En Secrétaire adjointe :  Sylvie Berdoz



Déléguée municipale :

- Mme Michèle Genillard